

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 14

Sébastien AMINOT, Frédéric AZZOPARDI, Aline BOURLON, Emilie CLOCHARD, Miguel CONSTANTIN, Gérard EPOULET, Florebella FILLON, Olivier FOUILLET, Dominique FREMINE, Jean-Marie GABILLY, Gwladys GUILBOT, Pierrette MARTEAU, Evelyne MENARD, Clémence NERBUSSON.

Absents excusés : Quentin VIGNAULT (pouvoir donné à Gérard EPOULET)

Date de la convocation : 19/06/2020

Secrétaire de séance : Aline BOURLON

1/ Approbation du compte rendu du 28 mai 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Délégués ID79

Délibération n°23/2020

La commune étant adhérente à l'Agence d'Ingénierie Départementale « ID79 », elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de la représenter auprès de cette agence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De désigner Monsieur Dominique FREMINE, délégué titulaire de ID79***
- ***De désigner Monsieur Gérard EPOULET, délégué suppléant de ID79***

b) SIEDS

Délibération n°24/2020

La commune étant membre du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres « SIEDS », il doit être désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De désigner Monsieur Miguel CONSTANTIN, délégué titulaire du SIEDS***
- ***De désigner Monsieur Frédéric AZZOPARDI, délégué suppléant du SIEDS***

c) Commission Appel d'offres

Délibération n°25/2020

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, il convient d'élire 3 membres à la commission d'appel d'offres, le Maire en étant le président.

3 élus souhaitent intégrer cette commission :

- Miguel CONSTANTIN
- Dominique FREMINE
- Jean-Marie GABILLY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'élire Messieurs Miguel CONSTANTIN, Dominique FREMINE et Jean-Marie GABILLY, membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).***

d) **CNAS**

Délibération n°26/2020

Dans la cadre de la politique d'action sociale auprès des agents communaux, la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Il convient donc de désigner les délégués et le correspondant de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De désigner Monsieur Olivier FOUILLET, élu, délégué du CNAS***
- ***De désigner Madame Eléonore BIDAUD, agent, déléguée du CNAS***
- ***De désigner Madame Nathalie FORTIN, agent, correspondante du CNAS***

e) **SOLURIS**

Délibération n°27/2020

La commune est adhérente au syndicat informatique SOLURIS. Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De désigner Monsieur Gérard EPOULET, délégué SOLURIS***
- ***De désigner Madame Clémence NERBUSSON, déléguée SOLURIS***

f) **CSC**

Délibération n°28/2020

Depuis 2014, il a été signé une convention entre la CCVE (Communauté de Commune du Val de Gâtine, la CAN (Communauté d'Agglomération du Niortais) et la commune et le Centre Socio du Val d'Egray (CSC). Ainsi la commune continue de bénéficier des services en termes d'animation du centre socioculturel. Il convient donc de désigner un représentant de la commune auprès du CSC au titre du conseil d'administration et un représentant auprès de la commission mixte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De désigner Monsieur Olivier FOUILLET, représentant au conseil d'administration***
- ***De désigner Madame Clémence NERBUSSON, représentante à la commission mixte***

g) **Correspondant défense**

Délibération n°29/2020

Depuis 2001, le ministère délégué Aux Anciens Combattants a créé la fonction de correspondant défense. Le conseil municipal, à ce titre, doit désigner son correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De désigner Monsieur Gérard EPOULET correspondant défense***

h) **Référent sécurité routière**

Délibération n°30/2020

Le conseil municipal a la possibilité de désigner un référent sécurité routière. Il aide le maire dans sa mission de coordination et mobilisation des élus et les différents services municipaux pour mener à bien les actions sur le territoire communal. Il devient l'interlocuteur privilégié de la Coordination sécurité routière de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De désigner Monsieur Olivier FOUILLET, référent sécurité routière***

i) **Délégués CLECT**

Délibération n°31/2020

A l'occasion du renouvellement des conseillers municipaux, la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) doit être désignée au sein de l'EPCI d'adhésion. Conformément aux

dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais doit créer cette instance et déterminer sa composition conformément à la législation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner Monsieur Gérard EPOULET, délégué titulaire**
- **De désigner Madame Clémence NERBUSSON, déléguée suppléante**

j) CCAS

Délibération n°32/2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner les membres du CCAS extérieur au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Au sein du Conseil Municipal :

- **Monsieur Gérard EPOULET Président**
- **Monsieur Frédéric AZZOPARDI**
- **Madame Emilie CLOCHARD**
- **Madame Evelyne MENARD**
- **Monsieur Miguel CONSTANTIN**

Personnes représentantes des autres structures :

- **Madame Isabelle AUBIAN, représentante l'union des associations familiales**
- **Madame Catherine EPOULET, représentante des associations des personnes âgées et des retraités**
- **Monsieur Stéphane PELLETIER, représentant des personnes handicapées**
- **Madame Lisette GAUTHIER, représentante du domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion**

k) CCID

Délibération n°33/2020

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de – 2000 habitants.

Le conseil municipal propose une liste de 24 noms, il appartient ensuite au directeur régional/départemental de désigner les 12 commissaires parmi la liste proposée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

La liste proposée ci-jointe :

Stéphane PELLETIER
Sébastien AMINOT
Estelle AUTRET
Emilie CLOCHARD
Olivier FOUILLET
Alain GAUTHIER
Rémy GADREAU
Laurent BRISSON
Isabelle AUBIAN
Jean-Marie GABILLY
Gérard DESOUCHES
Thomas FITOUR

Miguel CONSTANTIN
Evelyne MENARD
Claude BONNIN
Dominique FREMINE
Robert CHAIGNE
Pierre CLISSON
Florebella FILLON
Bernard COLLET
Quentin VIGNAULT
Jean-Claude RENAULT
Jean Claude LOUBEAU
Philippe BOURDET

l) Commissions communales permanentes

Délibération n°34/2020

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le Maire propose de créer une commission permanente : la Commission des finances qui traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : suivi des finances, budget, et fiscalité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De créer la commission communale permanente FINANCES composée de 5 élus et du Maire :***

- ***Gérard EPOULET, Président***
- ***Miguel CONSTANTIN***
- ***Evelyne MENARD***
- ***Dominique FREMINE***
- ***Sébastien AMNIOT***
- ***Emilie CLOCHARD***

m) Commissions ouvertes

Délibération n°35/2020

Monsieur le Maire propose de créer 3 commissions ouvertes, composées d'élus désignés par le conseil municipal.

Elles seront également composées par la suite de personnes intéressées et /ou qualifiées conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer les 3 commissions suivantes et leurs membres issus :

Commission Vie Scolaire composée de :

- ***Gérard EPOULET, Président***
- ***Aline BOURLON***
- ***Sébastien AMINOT***
- ***Gwladys GUILBOT***
- ***Emilie CLOCHARD***
-

Commission Communication – Animation :

- ***Gérard EPOULET, Président***
- ***Jean-Marie GABILLY***
- ***Clémence NERBUSSON***

Commission Aménagement-Environnement-Embellissement :

- ***Gérard EPOULET, Président***
- ***Jean-Marie GABILLY***
- ***Dominique FREMINE***
- ***Olivier FOUILLET***
- ***Emilie CLOCHARD***

n) Taxes

Délibération n°36/2020

Après débats et échanges, et compte tenu des derniers événements liés au COVID, impactant considérablement les revenus de certains ménages, compte tenu de l'augmentation mécanique des bases d'imposition 2020, et du fait que cette année, les investissements seront moins importants (installation du nouveau conseil tardif, Covid etc...), Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes cette année.
Vote des taux des taxes locales 2020 :

➤ **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec à l'unanimité :**

- 1) **Taxe foncière** : 2019 = 18.19 % 2020 = 18.19 %
2) **Taxe foncier non bâti** : 2019 = 55.29 % 2020 = 55.29 %

- **Le produit attendu est de : 167 567 €**

o) Subventions 2020

Délibération n°37/2020

Sur la base des demandes reçues en mairie et comparativement aux années précédentes Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

➤ Association des paralysés de France.....	90 €
➤ Association Gymnastes de l'Egray.....	220 €
➤ Coopérative scolaire GERMOND-ROUVRE.....	1 500 €
➤ Radio Gâtine.....	480 €
➤ AICM.....	350 €
➤ Foyer rural du collège de Champdeniers.....	350 €
➤ Les amis de la bibliothèque.....	840 €
➤ Hand Val d'Egray.....	260 €

- **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité les subventions 2020 ci-dessus.**
➤ **Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2020- section fonctionnement dépenses – Article 6574 – Subventions de fonctionnement.**

L'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaite qu'un règlement d'attribution des subventions soit élaboré, l'année prochaine, afin de déterminer des règles précises de fonctionnement. Monsieur le Maire se dit tout à fait favorable à cette proposition.

p) Maintenance élévateur

Délibération n°38/2020

Il a été installé un élévateur dans la salle culturelle lors des travaux de réaménagements et requalifications de la salle. Cet élévateur nécessite une intervention de maintenance annuelle. L'entreprise ERMHES propose ce service.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec à l'unanimité :

- **De valider la proposition de contrat de maintenance de l'entreprise citée ci-dessus pour un montant de 735.96 € TTC.**

q) Contrat logiciel bibliothèque

Délibération n°39/2020

La bibliothèque de la commune a besoin d'un logiciel de traitement du fond. L'entreprise MICRO BIB propose de reconduire pour 3 ans le contrat de maintenance de cet outil.

➤ **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- 3) **De valider la proposition de contrat de maintenance de l'entreprise citée ci-dessus pour un montant de 320 € HT et suivant le contrat de maintenance annexé à la présente délibération.**

r) Devis chauffage cantine

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du devis de réparation du système de chauffage de la cantine qui a été validé. Ce devis a vocation à réparer l'installation existante et ne relève donc pas d'un investissement.

Miguel CONSTANTIN demande s'il serait possible à l'avenir que les artisans fournissent des devis suffisamment détaillés, facilitant ainsi la compréhension des interventions qui seront réalisées et la comparaison entre les différents artisans.

s) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Délibération n°40/2020

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité

- **De valider le règlement intérieur exposé par M. le Maire et annexé à la présente délibération.**

t) PACT2

Délibération n°41/2020

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'un tractopelle.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé de valider le plan de financement suivant et solliciter une subvention au titre du PACT 2 (Programme d'Appui Communautaire aux territoires) auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais dont il reste encore 3 294.22 € dans l'enveloppe possiblement allouée à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Du plan de financement TTC suivant :**

DEPENSES :

- **Tractopelle :** **30 000 € (montant maximum)**
- **Total TTC :** **30 000 €**

RECETTES :

- **Subventions CAN PACT 2 :** **3 294.22 €**
- **Auto financement :** **26 705.78 €**

u) Ouvertures de postes

Délibération n°42/2020

Suite à la démission d'un agent au service scolaire, en décembre 2019, il est proposé de remplacer ce poste par la création d'un nouveau poste.

Après avis favorable du CT en date du 26/05/2020.

- **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
- **De valider l'ouverture de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 22.85h hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} septembre 2020.**

2 postes d'adjoint technique doivent également être ouverts, à raison de 17.65h hebdomadaires annualisés. Ces postes sont actuellement pourvus par du personnel intérimaire au sien du service scolaire.

- **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
- **De valider l'ouverture de 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 17.65h hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} septembre 2020.**

v) **CSC**

Délibération n°43/2020

Aline BOURLON, en charge des affaires scolaire, informe l'ensemble du Conseil Municipal que le CSC (Centre Socio Culturel Val de Gâtine) utilisera certains locaux de l'école durant les vacances scolaires soit du 6 juillet 2020 au 7 août 2020. Une convention doit être signée. 30 à 35 enfants seront accueillis sur le site en respectant les protocoles sanitaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De signer la convention de mise à disposition des bâtiments scolaires auprès du CSC***

w)

Délibération n°44/2020

Le Conseil Municipal doit désigner des élus à la commission de contrôle électoral. La commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De désigner Florella FILLON, Quentin VIGNAULT et Frédéric AZZOPARDI***

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) **Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)**

Monsieur le Maire expose les dernières décisions du conseil communautaire du 16 juin dernier. Il rappelle les conditions très particulières de ce conseil où d'anciens élus maintenus, non candidats aux dernières élections municipales ont siégé, dans l'attente du second tour de ces élections dans leur collectivité. Ils étaient au côté d'élus nouvellement installés.

b) **Personnel communal**

Monsieur le Maire expose les évolutions au niveau du personnel communal. 2 postes d'adjoint technique ont été ouverts, pour une effectivité au 1^{er} septembre 2020, afin de compléter l'équipe du service scolaire. Ces 2 postes ayant pour fonction la surveillance des enfants durant la pause méridienne, et le ménage des bâtiments scolaires. Ils sont actuellement pourvus par 2 agents intérimaires.

Un agent est également en arrêt maladie au sein de ce service.

Concernant les services techniques, il est envisagé le recrutement d'un emploi au titre du Parcours Emploi Compétence à partir du mois de septembre 2020.

c) **Démission d'un conseiller municipal**

Pierrette MARTEAU a fait savoir en date du 19 juin dernier son souhait de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale pour des raisons personnelles et familiales.

Pierrette Marteau était également déléguée communautaire suppléante. Conformément à la législation, c'est **Clémence NERBUSSON** qui doit remplacer Pierrette MARTEAU au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

4/ Questions diverses

APS

Les activités périscolaires pour la rentrée 2020 sont en préparation. Aline Bourlon informe des premières dispositions :

- Activité Musique

- **Activité Sports**

Les activités se dérouleront le mardi et le jeudi, sur 5 cycles à raison de 7 séances. Ainsi chaque classe sera éligible à ces activités

Vente de terrain

Monsieur le Maire a reçu en mairie la demande d'un administré concernant son souhait d'acquérir un terrain communal situé à côté de la pace Saint Médard. Cette demande sera étudiée ultérieurement.

Haie

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par des habitants de la commune concernant l'arrachage d'une haie, lotissement du grand chêne, à Rouvre. Cette haie était sur un terrain privé. Vu le règlement du lotissement, compte tenu du fait que la commune ne dispose pas d'un plan Local d'Urbanisme, l'arrachage de cette haie ne peut être opposable aux propriétaires.

Projet participatif

Miguel CONSTANTIN évoque la possibilité de lancer un projet participatif.

Ce projet aurait vocation à créer un potager communal qui pourrait permettre aux habitants de la commune de l'entretenir et le cultiver. Un terrain communal étant l'idéal. Une partie des récoltes pourrait être fournie à l'école et l'autre aux personnes plus fragilisées. C'est à l'étude. Miguel CONSTANTIN propose de travailler sur ce projet, les élus intéressés pouvant l'accompagner. Monsieur le Maire se dit favorable à une réflexion autour de cette proposition.

Distribution des flyers

Olivier FOUILLET se propose d'organiser les tournées de distributions de flyers, définir les quartiers, informations dans les boîtes à lettres des habitants quand cela est nécessaire.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 28 août 2020

Fin du Conseil à 21h30